

## Formation AIPR - Concepteur

*La réforme anti endommagement impose depuis 2015 aux ouvriers opérants sur des chantiers publics ou privés et devant conduire des machines de posséder une attestation d'intervention à proximité des réseaux. Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires au passage du test en ligne et à l'obtention de l'AIPR.*

**Durée:** 7.00 heures (1.00 jours)

### Profils des stagiaires

- Cette formation s'adresse à tous salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

### Prérequis

- Occuper des fonctions de maîtres d'ouvrage publics ou privés de travaux ou des fonctions d'appui en maîtrise d'œuvre.
- Savoir lire et écrire le français

### Objectifs pédagogiques

- Connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti- endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux
- Appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usée, télécommunication, etc...).
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.

# E-LIGHT

67 rue Alfred de Vigny, Batiment F RDC

38100 Grenoble

Email: sylvain@e-light.fr

Tel: 0686562823



## Contenu de la formation

- Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :
  - Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...
  - Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.
  - Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).
  - Définitions – Glossaire
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Le guide technique :
  - Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles
  - Les types de réseaux concernés (DT – DICT)
  - DT suivie d'une DICT – Préparation du projet et préparation des travaux • DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
  - Les cas de dispense
  - Les pages sensibles du guide technique.
  - La compréhension des normes.
- L'exécution des travaux
  - Le marquage-piquetage
  - Cas particulier des travaux urgents - « ATU »
  - L'Application du « guide technique »
  - La reconnaissance sur le terrain
  - En cas de dommage, d'arrêt de chantier...
- La structure et l'architecture des ouvrages.
  - Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants.
  - Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non.
  - Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.
- Evaluation (QCM)

# E-LIGHT

67 rue Alfred de Vigny, Batiment F RDC  
38100 Grenoble  
Email: sylvain@e-light.fr  
Tel: 0686562823



## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Sylvain Champarnaud - Gérant et fondateur de E-LIGHT  
Formateur passionné

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

### Modalités d'obtention de l'habilitation

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (score minimal pour réussir à l'examen « concepteur » : 48 points – le score maximal possible étant de 80 points).

### Résultats attendus à l'issue de la formation

A l'issue de la formation l'apprenant sera soumis au test QCM en ligne du ministère de l'environnement.

### Détails sur la certification

Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite):

- Avis après formation
- Certificat AIPR vierge
- Attestation de formation
- Livret pédagogique

### Durée de validité (en année)

5